

LIX¹

Une grande pendule.

Deux grands candélabres.

Deux vases de bronze, dorés.

Seize gravures.

Un fusil à piston dans un nécessaire avec accessoires.

Une paire de pistolets dans un nécessaire avec accessoires.

LX

N° 8.

*M. Chaigneau, Agent de France en Cochinchine*²

Paris, le 17 février 1824.

MONSIEUR,

Je vous ai invité, monsieur, par une précédente dépêche, à m'adresser un rapport circonstancié sur les opérations de l'ambassade anglaise, que vous m'avez annoncé s'être présentée dans les royaumes de Siam et de Cochinchine. Suivant un article inséré dans la *Gazette officielle* de Calcutta sous la date du 24 juillet il paraît que cette ambassade a obtenu la libre admission des navires anglais dans les ports de Saigon, Tourane, Tai-fo et Hué dépendant de ce dernier royaume et qu'il a été apporté quelques modifications au tarif des douanes cochinchinoises.

Il est probable que la France aura été admise à participer aux avantages que ces diverses mesures

1. Joint au N° 7.

2. Minute.